

## Compte-rendu du conseil municipal du 17 janvier 2012.

Le conseil municipal délibère sur les points suivants :

### **Location à l'année du logement de La Mazade :**

La candidature de Anne-Marie ROEHRY a été retenue. Le logement sera loué meublé à partir du 1<sup>er</sup> février 2012 au tarif mensuel de 450 €charges comprises. Un état des lieux et un bail seront établis.

### **Acceptation d'un chèque :**

Le conseil accepte un remboursement de 93 €(dégrèvement sur taxe foncière).

### **Remplacement d'un agent partant à la retraite :**

Le conseil municipal engage une réflexion par un remplacement à temps non complet. Est-ce un choix judicieux pour l'employé communal ?

### **Avant-projet pour l'agrandissement de la salle polyvalente :**

Après examen d'un avant projet sommaire, le projet est adopté moyennant quelques amendements.